

ANNEE 2023

**SEANCE PUBLIQUE
DU 13 NOVEMBRE 2023**

Délibération n°

2023085

Date de convocation : 08/11/2023

Date d'affichage : 16/11/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	18
Pouvoirs	:	4
Nombre de votants	:	22

Vote : 22

Pour : 22 (dont 4 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

Envoyé en préfecture le 16/11/2023
Reçu en préfecture le 16/11/2023
Publié le
ID : 064-216401000-20231113-2023085-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 novembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 8 novembre 2023, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms. Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Christian GARRIGUES, Mikel AMILIBIA, Jean-Baptiste HALTY, Marc PERRIER.

Mmes, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Sylvie ITHOURRIA, Marie GRABET DIT BOUCHET, Guénaël LE CAM, Laure TREMOUILLE, Bénédicte LARCEBEAU, Céline FAYS (arrivée à 19h14).

Absents excusés : M. Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à M. Frédéric ETCHEGARAY).

Mmes Emmanuelle DALLET (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS), Valérie RECARTE (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Nathalie HARAN (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Maud BARRAL.

Secrétaire de séance : Mme Marie GRABET DIT BOUCHET.

**O.J n°7 : Signature de la convention financière pour
bénéficiaire d'une subvention du Syndicat des
mobilités dans le cadre de la mise en œuvre d'un
Plan de Déplacement des Etablissements Scolaires
(P.D.E.S).**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

En Septembre 2023, la commune de Bassussarry s'est engagée dans le programme MOBY dont l'un des objectifs est de pouvoir concrétiser un Plan de Déplacement des Etablissements Scolaires (P.D.E.S).

Le P.D.E.S est un outil qui, à l'échelle de plusieurs établissements scolaires et de la commune, permet de réaliser un diagnostic de la mobilité des enfants et des parents entre le domicile et l'établissement scolaire, puis d'impulser des changements de pratiques amenant à mettre en place des alternatives à la voiture individuelle, selon un principe d'amélioration continue.

Le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour (SMPBA), intéressé par le déploiement des PDES, s'engage à soutenir notre collectivité et à :

- Favoriser la création et le bon fonctionnement d'un PDES sur l'Ecole Publique de Bassussarry et l'Ikastola de Bassussarry Arcangues, via son conseiller en mobilité scolaire,

- Être représenté par au moins une personne dans le comité de pilotage du PDES,
- Co financer le dispositif à hauteur de 3 702,50 € HT.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention financière relative à la mise en place d'un Plan de Déplacements des Etablissements Scolaires sur la commune et permettant de bénéficier du soutien technique et financier du SMPBA.

Fait à Bassussarry, le 13 novembre 2023.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

